

Image not found or type unknown



Liquidation infirmière libérale

Par **Mlh**, le **17/02/2020** à **13:29**

Bonjour je suis infirmière libérale divorcée en juin 2013,onc 01/2012

Le tribunal m'informe de la. Possibilité de résolution de pla. En raison. De :non paiement des 2 dividendes, le plan a pris en compte la totalité des dettes du couple, dont la séparation est seulement en cours de réalisation suite à compris de vente signé et j'attendais l'apurement du régime familiale afin de solder mon plan.....que puis je faire, la rsqolution du plan est catastrophique pour moi, car p'us de reavail, p'us de toit et 2 enfants en étude...